Zeitschrift: Freiburger Zeitschrift für Philosophie und Theologie = Revue philosophique et théologique de Fribourg = Rivista filosofica e teologica di Friburgo = Review of philosophy and theology of Fribourg

Band: 34 (1987)

Heft: 1-2

Artikel: Le recours à l'autorité des Pères de l'Église dans une controverse ecclésiologique de la France du XVIIe siècle

Autor: Bavaud, George

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-760936

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Georges Bavaud

Le recours à l'autorité des Pères de l'Eglise dans une controverse ecclésiologique de la France du XVIIe siècle

C'est à travers la controverse entre le Pasteur Claude d'une part, et les deux catholiques Nicole et Bossuet[1] d'autre part, que nous abordons ce thème de l'autorité des Pères de l'Eglise dans le débat d'ordre ecclésiologique au XVIIe siècle. Nous pensons cependant que ce travail, malgré ses limites, permet de rejoindre une mentalité théologique qui déborde le cadre restreint que nous nous sommes fixé.

Dans la controverse ecclésiologique entre catholiques et protestants, trois questions importantes, parmi d'autres, sont étudiées. La première concerne le problème de l'appartenance au Peuple de Dieu, la seconde a pour objet l'origine du ministère, la troisième veut examiner quelle est l'authentique Eglise de Jésus-Christ.

C'est dans la réponse à ces trois questions que la doctrine des Pères est mentionnée, surtout de la part du protestant Claude, dans le but de montrer aux catholiques qu'ils ne sont pas fidèles à l'Eglise ancienne.

Le Pasteur maintient que, pour son Eglise, la seule règle de foi est l'Ecriture sainte. Mais, dans un but apologétique, il déclare: «Si nous discutons quelquefois des Pères, ce n'est que par condescendance pour

[1] Claude a rédigé un premier ouvrage intitulé: *La défense de la Réformation contre le livre intitulé Préjugéz légitimes contre les calvinistes*. Quervilly 1673. Or, l'ouvrage que Claude entend réfuter a été écrit par Nicole, l'ami d'Arnauld. Le second livre publié par le Pasteur Claude a pour titre: *Réponse au livre de Monsieur l'Evesque de Meaux intitulé Conférence avec M. Claude*. Charenton 1683. Bossuet avait entrepris cette conférence avec le Pasteur pour clarifier la pensée de Mademoiselle de Duras qui hésitait à demander son entrée dans l'Eglise catholique.

ceux de l'Eglise romaine, pour agir sur leur propre principe et non pour soumettre notre conscience à la parole des hommes. »[2]

Cependant, il est instructif de voir comment on comprend la pensée des Pères dans cette controverse ecclésiologique.

LA QUESTION DE L'APPARTENANCE A L'EGLISE DU CHRIST

A l'époque de la Réforme, une controverse est née entre catholiques et protestants sur la nature de la « foi morte » dont parle saint Jacques[3]. Pour les premiers, elle demeure un don de Dieu[4], pour les seconds, elle est purement humaine[5]. Pour les premiers, cette foi morte est un fondement imparfait, mais réel d'appartenance à l'Eglise du Christ. Pour les seconds, le non-justifié n'est pas vraiment un membre de l'Eglise du Christ.

Or Claude recourt à l'autorité de saint Augustin pour justifier sa position : « Ce Père ne reconnaît pour la vraie Eglise... que les seuls vrais fidèles et les vrais justes par opposition aux méchants, aux mondains, aux infidèles. »[6] Le Pasteur renvoie au *De Baptismo*, I, XVII, 26 : « Aussi, que les méchants paraissent vivre dans l'Eglise ou se trouvent nettement en dehors, ce qui est chair est chair ; qu'ils demeurent sur l'aire avec leur stérilité ou que la tentation survenant comme la tempête les emporte au dehors, ce qui est paille est paille. Et toujours on reste séparé de l'Unité de cette Eglise qui n'a ni tache ni ride, même quand on se mêle à l'assemblée des saints, si l'on a l'endurcissement de la chair. »[7]

Dans un autre ouvrage, Claude renvoie au *De Baptismo*, VI, III, 5[8] : « Les méchants nullement convertis à une vie meilleure possèdent donc

[2] *La défense de la Réformation...* p. 262.

[3] *Jac.* 2,17.

[4] Au Concile de Trente, à la 6e Session, on a proclamé : « Si quelqu'un dit qu'en perdant la grâce par le péché, on perd du même coup la foi, ou que la foi qui demeure n'est pas la vraie foi, admis qu'elle n'est plus vivante, ou encore que celui qui a la foi sans la charité n'est pas un chrétien, qu'il soit anathème. » Canon 28. Traduction G. Dumeige, *La Foi catholique,* Paris 1961, n. 610.

[5] Cf. Calvin, *Institution chrétienne :* III, II, 9 et III, XVII, 11.

[6] *La défense de la Réformation...* p. 267.

[7] Traduction Finaert, *Œuvres de Saint Augustin*, 29, Bibliothèque Augustinienne, Desclée de Brouwer, 1964, p. 113–115.

[8] *Réponse au livre de Monsieur l'Evesque de Meaux...* p. 205.

et donnent et reçoivent le baptême ; grâce aux Ecritures canoniques et aux écrits de Cyprien en personne, nous l'avons assez démontré, je pense. Ces méchants n'appartiennent pas à la sainte Eglise de Dieu, tout en paraissant être dedans. »

Claude mentionne également le *De Baptismo*, VII, L, 98[9]. Saint Augustin cite un passage de la lettre 69, V, 1–2 de saint Cyprien, adressée à Magnus : « Il n'habite pas dans la maison de Dieu, c'est-à-dire dans l'Eglise du Christ, où l'on ne réside que dans l'union de cœur et de sentiment, selon la parole de l'Esprit-Saint dans les Psaumes : *Dieu qui fait habiter dans la maison ceux qui possèdent l'union de sentiment.* » (Cyprien fait allusion au pécheur).

Cependant, Claude concède que dans la communauté visible, des baptisés hypocrites peuvent apparaître comme de vrais croyants et il ajoute : « Par jugement de *charité,* on prend pour vrais fidèles indifféremment tous ceux qui sont dans ce corps. »[10] Mais ce point de vue doit être complété par une nouvelle considération : « Par le jugement de réflexion... on reconnaît que le froment est mêlé avec l'ivraie... On corrige donc cette première notion et on appellera cette société, l'*Eglise visible mêlée.* »[11]

Or, de nouveau, pour justifier cette doctrine de l'*Eglise mêlée,* Claude recourt à saint Augustin : *De Doctrina christiana* III, XXXII, 45 : « On ne saurait dire non seulement que les hypocrites seront avec lui dans l'éternité, mais même qu'ils sont avec lui maintenant, bien qu'ils paraissent être dans l'Eglise. Cette règle pourrait, de ce chef, être intitulée ‹l'Eglise mêlée›. »[12]

Pour commenter ce thème de l'« Eglise mêlée », Claude se réfère au *De Baptismo*, VII, LI, 99 : « Oui, la Maison de Dieu comprend les bons fidèles et les saints serviteurs de Dieu répandus partout et engagés par les liens de l'unité d'esprit dans la même communion des sacrements, qu'ils se connaissent de vue ou non. Il y en a d'autres que je déclare dans la Maison, sans qu'ils appartiennent à la structure de la Maison et sans participer à la justice qui porte des fruits et procure la paix ; on dit de même que la paille se trouve dans le froment. »

[9] Ibidem, p. 56.
[10] Ibidem, p. 73.
[11] Ibidem, p. 73–74.
[12] Traduction Combès et Farges, *Œuvres de Saint Augustin,* 11, Bibliothèque Augustinienne, Desclée de Brouwer, 1948, p. 401.

Bossuet, sans se référer, sur ce point, à saint Augustin explicitement, se rapproche de son adversaire pour considérer les justes comme la partie la plus noble de l'Eglise, pourvu cependant que l'on ne parle pas d'une Eglise invisible séparée de l'Eglise visible:

«Cette Eglise lavée dans l'eau, et purifiée par le baptême, cette Eglise sanctifiée par la parole de vie, soit par celle de la prédication, soit par celle qui est employée dans les sacrements, cette Eglise est sans doute l'Eglise visible. La sainte société des prédestinés n'en est pas exclue, à Dieu ne plaise; ils en font la plus noble partie; mais ils sont compris dans ce tout... Il les faut donc regarder dans ce passage (cf. Eph. 5,27), non comme faisant un corps à part, mais comme faisant la plus belle et la plus noble partie de cette société extérieure.»[13]

Cependant, ni Claude, ni Bossuet ne se sont demandé le motif profond qui pousse saint Augustin, dans le *De Baptismo*, à souligner avec tant de force que seuls les justes appartiennent à l'Eglise qu'il aime appeler la *Colombe*[14]. Les Donatistes ne considèrent pas comme valides les baptêmes administrés par les hérétiques et ils s'appuient sur l'autorité de saint Cyprien. Or, les ministres pécheurs mais catholiques n'ont pas plus le Saint-Esprit que les ministres dissidents. Et pourtant, le sacrement est reçu validement dans l'Eglise même si le prêtre est indigne. Telle est, aux yeux de saint Augustin, la conviction de saint Cyprien. La controverse conduisait l'évêque d'Hippone à montrer la ressemblance profonde qui unit le dissident et le catholique pécheur. Etant privés l'un et l'autre du Saint-Esprit, ils sont en dehors de la vraie Eglise, même si le second est encore *in domo*. Cependant, la position de saint Augustin n'est pas simplement le fruit de la polémique. Si l'on considère l'Eglise comme la communauté des chrétiens dont la vie est orientée vers la gloire, les pécheurs au sens fort, c'est-à-dire les non-justifiés, n'en font pas partie, puisque leur adhésion à une fin mauvaise les ordonne à la damnation tant qu'ils n'ont pas reçu la grâce du repentir.

[13] *Conférence avec M. Claude sur la matière de l'Eglise.* Œuvres complètes, Edition Méquignon-Gaume, Lille, Besançon, 1846, t. 8, p. 171, col. 2.

[14] Cf. *De Baptismo,* I, XI, 15.

L'ORIGINE DU MINISTERE

Claude estime que les Réformateurs ont été dans l'obligation de reconstituer le ministère, puisque, dans leur grande majorité les évêques ont refusé la Réformation. Pour justifier les initiatives prises par Luther, Zwingli, Calvin et leurs disciples, le Pasteur établit une comparaison entre l'Eglise et la société civile.

Dieu est la source première de l'autorité des magistrats puisque c'est Lui qui créa l'homme dans une nature qui ne peut s'épanouir que dans une société bien réglée. De même, c'est le Christ qui est à l'origine de l'Eglise puisque la foi qui lie les croyants est divine. Mais par quelle médiation les chefs d'Etat reçoivent-ils leur fonction ? Par celle des citoyens. De même, les ministres obtiennent leur mission par l'intermédiaire des croyants qui forment le Peuple de Dieu.

« Dans la société civile, c'est la nature et non le magistrat qui unit les hommes... Le magistrat est produit par la raison de l'ordre et par la nécessité de la conservation de la société... Ici de même, la foi et la grâce assemblent les hommes dans une société religieuse et ce sont elles qui font l'Eglise et puis le ministère naît ensuite par la raison et l'ordre et pour aider à la conservation de l'Eglise ; et ainsi naturellement, c'est l'Eglise qui produit le ministère ordinaire et non le ministère ordinaire qui produit l'Eglise. L'Eglise fut le fruit du ministère extraordinaire des apôtres et des évangélistes. »[15]

Dans cette perspective, l'imposition des mains ne peut d'aucune manière être considérée comme un sacrement. Claude évoque en ces termes la consécration d'un ministre. Ce sont « des solennités ou cérémonies extérieures qui servent à rendre la vocation plus publique, plus majestueuse et plus authentique, comme le jeûne, la prière, l'exhortation, la bénédiction et l'imposition des mains. »[16]

Or, pour étayer sa thèse sur l'origine du ministère, Claude évoque la doctrine de saint Augustin : « Que le troupeau élise lui-même un pasteur et qu'il le consacre par des prières ardentes en le rendant le dépositaire

[15] *La défense de la Réformation...* p. 341.
[16] Ibidem, p. 358.

des droits du ministère qui résident dans le corps des fidèles à qui Jésus-Christ, selon saint Augustin, a donné la puissance des clefs.»[17]

Claude évoque les textes de l'Evêque d'Hippone qui décrivent Pierre comme le représentant de l'Eglise. «L'Eglise qui est fondée sur le Christ a reçu de lui en Pierre les clefs du Royaume des cieux, c'est-à-dire le pouvoir de lier et de délier les péchés.»[18]

Le Pasteur renvoie aussi au *De Baptismo*, VII, LI, 99: «Il y en a qui sont dans la Maison de Dieu que le Christ déclare bâtie sur la pierre, qui est appelée l'unique Colombe, l'Epouse belle, sans tache ni ride, le Jardin fermé, la Fontaine scellée... la maison qui a reçu aussi les clés avec le pouvoir de lier et de délier.»[19]

Pour mieux montrer que le témoignage n'est pas isolé, Claude précise: «Ceux qui ont lu les écrits de saint Cyprien, Evêque de Carthage, ne peuvent ignorer que ce grand saint ne gouvernât son Eglise par les suffrages communs non seulement de tout son clergé, mais aussi de tout son peuple.»[20]

Le Pasteur a bien vu que l'Eglise ancienne agissait d'une manière beaucoup plus communautaire que l'Eglise catholique du XVIIe siècle. Mais, comme le phénomène se produit souvent lors de polémiques, il ne se pose pas cette question préliminaire à propos de l'exégèse augustienne: Pourquoi l'Evêque d'Hippone attribue-t-il à toute l'Eglise le pouvoir des clefs?

De fait, Augustin, en commentant les paroles du Christ en *Jean* 20, 23: «Recevez l'Esprit-Saint», voit dans la charité de l'Eglise l'instrument dont se sert le Christ pour pardonner les péchés: «C'est la charité de l'Eglise, qui par le Saint-Esprit s'est répandue dans nos cœurs, qui remet les péchés de ceux qui participent à cet amour; elle retient les fautes de ceux qui n'y participent pas.»[21] Dans cette perspective, on comprend facilement que toute l'Eglise a reçu le pouvoir des clefs puisque la charité relie entre eux tous les baptisés qui sont justifiés. Dans

[17] Ibidem, p. 319.

[18] *Tract. in Joan.* 124, 5. *La défense de la Réformation...* p. 350. Claude évoque aussi le *Tract. in Joan.* 50, 12.

[19] Traduction citée, p. 563.

[20] *La défense de la Réformation...* p. 355. Il évoque la Lettre XIX, 2: «Il convient en effet, à la modération et à la discipline et à la vie même que nous devons tous mener, que les chefs assemblés avec le clergé, en présence de ceux du peuple qui ne sont point tombés... puissent régler toute chose, après l'examen d'une délibération commune.» Traduction Bayard, *Correspondance,* Belles Lettres, Paris 1925, p. 53.

[21] *Tract. in Joan.* 121, 4.

le *De Baptismo*, III, XVI, 21, il écrit : « Quant à l'imposition des mains, il n'en est pas comme du baptême et on peut la renouveler ; qu'est-ce, en effet, sinon une prière dite sur un homme ? »[22] Saint Augustin semble faire allusion, à la fois à l'imposition des mains qui suit le baptême et celle qui réconcilie les pénitents. Mais, à la différence de la scolastique, il ne voit pas dans cette liturgie la réalisation d'une « causalité instrumentale », mais l'exaucement de la prière de toute l'Eglise. Cependant, ailleurs, il mentionne son rôle d'évêque : « Nous avons, nous aussi ces clefs car nous lions, nous délions ; et vous aussi, vous liez, vous aussi, vous déliez. Celui qui est lié est séparé de votre société et quand il est séparé de votre société, il est lié par vous, et quand il est réconcilié, il est délié par vous, parce que Dieu est aussi prié par vous pour lui. »[23]

Aussi Claude ne peut pas s'appuyer sur la doctrine de saint Augustin pour justifier son enseignement sur l'origine du ministère. Certes, aux yeux de l'Evêque d'Hippone, toute l'Eglise a reçu le pouvoir des clefs, mais c'est dans le domaine de la réconciliation des pécheurs, non dans la transmission de l'épiscopat ou du presbytérat. Lorsque Augustin évoque l'ordination, il la rapproche du baptême dont le ministre principal est le Christ lui-même :

« L'un et l'autre est un sacrement et l'un et l'autre est donné à l'homme en vertu d'une consécration, soit quand il reçoit le baptême, soit quand il reçoit l'ordre ; et c'est pourquoi il n'est pas permis, dans l'Eglise catholique, de les réitérer ni l'un ni l'autre. »[24]

Bossuet a bien saisi la pensée de saint Augustin sur le pouvoir des clefs : « Ces vrais fidèles, connus de Dieu seul, animent tout le ministère ecclésiastique : un petit nombre de ces saints cachés suffit souvent à rendre efficaces les prières de toute une Eglise ; la conversion des pécheurs sera souvent aussitôt l'effet de leurs gémissements secrets, que le fruit des prédications les plus éclatantes. C'est pourquoi saint Augustin attribue les salutaires effets du ministère à ces bonnes âmes, pour lesquelles et par lesquelles le Saint-Esprit est pleinement dans l'Eglise. Mais que la puissance ecclésiastique pour cela dépende d'eux, c'est ce que saint Augustin, ni aucun des saints docteurs n'a jamais pensé ; et M. Claude, qui les cite, ne les entend pas. »[25]

[22] Traduction citée, p. 213.

[23] Sermo Guef. 16, 2.

[24] *Contra epistulam Parmeniani* II, XIII, 28. Traduction Finaert, *Œuvres de Saint Augustin,* 28, Bibliothèque Augustinienne, Desclée de Brouwer 1963, p. 341.

[25] *Réflexions sur un écrit de M. Claude.,* Edition citée, p. 225, col. 1.

OU SE TROUVE LA VRAIE EGLISE DU CHRIST ?

Claude connaît bien la doctrine de la prescription utilisée par les Pères de l'Eglise. Cet argument prétend montrer l'authenticité de telle communauté ecclésiale en tel lieu par l'évidence d'un fait incontestable : soit par la communion avec les Eglises « apostoliques », c'est-à-dire fondées par les Apôtres et attestant la succession de leurs évêques, soit par la communion avec l'ensemble des Eglises répandues dans l'univers. Le Pasteur parle des Pères qui « ont mis avant la multitude, l'étendue, le corps des pasteurs, la succession et les autres avantages. »[26]

Claude estime que cette argumentation ne peut avoir une portée universelle. Voici comment il commente la position de saint Augustin : « L'argument de saint Augustin ne concluait que parce que les donatistes demeuraient d'accord que sa communion était orthodoxe. »[27] Et il précise encore : « Selon saint Augustin, l'étendue visible peut être quelquefois une marque de la vraie Eglise... savoir lorsque la vraie et pure doctrine est répandue partout parce que c'est alors un temps de *fructification* pour l'Eglise. »[28]

Or, au XVIIe siècle, ces conditions ne sont pas remplies puisque, de part et d'autre, on s'accuse non pas seulement de schisme mais d'hérésie. L'argument de prescription ne peut donc pas avoir une valeur universelle. Et Claude de préciser, en fonction de l'époque où il vit :

« Que la vraie Eglise orthodoxe doit être visiblement répandue par toutes les nations, il faudrait conclure qu'il n'y a plus de vraie Eglise orthodoxe au monde. »[29]

Claude nous demande de nous référer à la crise arienne. A cette époque, nous dit-il, à propos des défenseurs du Concile de Nicée : « Quand ils ont agi contre les Ariens qui enseignaient une fausse doctrine, ils n'ont eu garde d'employer ces sortes d'arguments ; au contraire, il se sont rétraints (sic) à chercher l'Eglise là où était la vraie doctrine et la vraie foi et ils n'ont fait nulle considération ni du corps des Pasteurs, ni de la multitude, ni des chaires, ni des conciles. »[30] Le seul argument

[26] *La défense de la Réformation...* p. 309.
[27] Ibidem, p. 282.
[28] Ibidem, p. 283.
[29] Ibidem, p. 277.
[30] Ibidem, p. 309.

valable en toute circonstance pour découvrir quelle est la vraie Eglise consiste à juger la valeur des confessions de foi de chaque communauté ecclésiale, à la lumière de la Parole de Dieu.

La crise arienne prouve, selon Claude, la faiblesse de la thèse catholique valorisant l'autorité de l'Eglise: «Cette expérience des Ariens fait voir encore évidemment qu'on ne peut attribuer l'infaillibilité à ce qu'on appelle l'Eglise représentative, c'est-à-dire, au corps des Pasteurs.»[31]

Il conclut: «C'est donc se figurer des chimères que de s'imaginer que la voie d'instruire par l'autorité de l'Eglise soit plus courte que celle d'instruire par les objets mêmes.»[32]

Or, au XVIe siècle, déclare Claude, les Réformateurs ont eu la même attitude que les défenseurs de la foi de Nicée. Par fidélité à la vérité attestée par l'Ecriture, ils se sont séparés des catholiques-romains, comme Athanase, Hilaire et Ambroise ont rompu la communion avec les Ariens.

Le Pasteur cite un extrait d'une lettre de saint Hilaire: «Je vous exhorte que vous vous donniez de garde de l'Antéchrist. Ne soyez point épris d'une folle amour pour des murailles, ne respectez plus l'Eglise de Dieu dans des toits et dans des édifices, ne mettez plus en avant, pour de si frivoles considérations, le nom de paix. Je trouve pour moi plus de sûreté dans les montagnes, dans les forêts, dans les lacs, dans les prisons, dans les gouffres, car c'est là que l'Esprit de Dieu animait les prophètes. Séparez-vous donc d'Auxentius, c'est un Ange de Satan, un ennemi du Christ, un persécuteur découvert, un violateur de la foi, qui a fait à l'Empereur une profession de foi trompeuse, dans laquelle il a joint le blasphème à la tromperie. Qu'il assemble contre moi tant de Synodes qu'il voudra, qu'il me fasse déclarer hérétique, comme il a déjà fait souvent, qu'il me prescrive par autorité publique, qu'il excite contre moi tant qu'il lui plaira la colère des puissances, il ne me sera jamais autre qu'un Démon parce qu'il est Arien. Je n'aurai jamais de paix qu'avec ceux qui suivant l'arrêté de nos Pères à Nicée, anathématiseront les Ariens et reconnaîtront Jésus-Christ pour le vrai Dieu.»[33]

[31] Ibidem, p. 34.

[32] *Réponse au livre de Monsieur l'Evesque de Meaux...* p. 587.

[33] *Liber contra Auxentium,* 12; P. L. 10, col. 616–617. Nous avons transcrit la traduction que reproduit Claude, qui cite le texte dans *La défense de la Réformation...* p. 205.

Les protestants, au début de la Réformation, étaient en petit nombre. Mais il en était de même des défenseurs de Nicée lorsque Athanase était persécuté. Claude cite un passage tiré d'une œuvre de saint Grégoire de Naziance:

« Ignorez-vous que la foi, quelque misérable et abandonnée qu'elle soit, est mille fois plus précieuse que l'impiété dans l'éclat et dans l'abondance? Est–ce que vous préfériez la multitude des Cananéens à un seul Abraham, ou tous les habitants de Sodome à un seul Lot ou tous les Madianites à un seul Moïse? Cependant, vous savez que ces saints hommes étaient des étrangers et des voyageurs, parmi ces peuples. Dites-moi, je vous prie, si les trois cents qui lapèrent l'eau avec Gédéon, n'étaient pas plus à estimer que tous ces milliers qui l'abandonnèrent lâchement; si les serviteurs d'Abraham qui étaient en petit nombre n'étaient pas à préférer à tous ces rois qui, avec des armées innombrables, ne laissèrent pas d'être vaincus? Mais encore, dites-moi, je vous prie, comment entendez-vous ce qui est dit? Quand le nombre des enfants d'Israël serait comme le sable de la mer, le seul reste sera sauvé et cet autre passage: Je me suis réservé sept mille qui n'ont pas fléchi le genou devant Baal? La chose ne va pas comme vous l'imaginez; non sans doute; car Dieu ne prend pas plaisir à la multitude. Pour vous, vous comptez vos milliers; mais Dieu compte ceux qui acquièrent son salut. »[34]

Ainsi, lors de la crise arienne, les Pères ne recourent pas à l'argument que saint Augustin développera face aux donatistes: l'universalité des vrais croyants qui contraste avec le caractère local de l'erreur.

Cependant, les catholiques faisaient aux protestants une sérieuse objection: Où se trouvait la véritable Eglise avant la Réformation? Calvin répondit par la thèse de l'Eglise invisible des prédestinés[35]. Mais Claude tient à enraciner la communauté des élus dans l'Eglise latine d'avant la Réformation. Ces vrais croyants gardaient la communion avec les ministres catholiques dans la mesure où ces évêques enseignaient encore la vérité. En revanche, leur esprit et leur cœur se séparaient de ces ministres quand l'erreur était prêchée. Claude se réfère de nouveau à la crise arienne. Certains abusaient des formules de saint Hilaire et d'autres Pères pour affirmer qu'à cette époque l'Eglise de Jésus-Christ avait disparu:

[34] Oratio 42, 7–8; P. G. 36, col. 468. *Défense de la Réformation...* p. 179.
[35] *Institution chrétienne.* Lettre à François I.

Ecoutons d'abord le Pasteur Claude pour entendre ensuite un extrait de l'Epître 93 de saint Augustin.

Claude estime que Nicole « a abusé de quelques expressions exagérées dont Calvin s'est servi, et des termes de notre Confession de foi, pour nous imputer de croire une extinction entière de l'Eglise ». Or, remarque le Pasteur, « les donatistes abusaient de même de quelques passages de saint Hilaire, où ce saint exagère l'état lamentable de l'Eglise de son temps, sous la domination des Ariens ; d'où ils concluaient que saint Hilaire avait cru que l'Eglise avait entièrement défailli. »[36]

Claude montre la réaction de saint Augustin : « L'Eglise est quelque fois obscurcie et comme couverte de nuages par le grand nombre des scandales, lorsque les méchants tournent leur arc pour tirer dans l'obscurité de la lune, contre ceux qui sont droits de cœur. Mais alors même, elle est éminente en ses plus fermes défenseurs. Et s'il nous est permis de faire quelque distinction dans les paroles que Dieu dit à Abraham : ‹ Ta postérité sera comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer ›, je dirai qu'il faut entendre par les étoiles quelques peu de personnes plus fermes et plus illustres que les autres et par le sable la multitude des infirmes et des charnels, qui dans un temps de tranquillité paraît paisible et libre, mais qui est quelque fois couverte des flots des tribulations et des tentations. Tel était le temps dont Hilaire parle dans ses écrits, que vous employez artificieusement pour éluder tant de témoignages divins que je vous mets en avant, comme si l'Eglise était périe dans toute la terre. Vous pourriez, de même dire, qu'il n'y avait plus d'Eglises dans la Galatie lorsque l'apôtre disait : ‹ O Galates insensés, qui vous a tant encorcelés, qu'après avoir commencé par l'esprit, vous finissiez par la chair ›. Car c'est à peu près ainsi que vous calomniez le savant Hilaire, sous prétexte qu'il censurait les négligents et les timides, pour qui il avait comme des douleurs d'enfantement jusqu'à ce que Jésus-Christ fût formé en eux. Qui est-ce qui ne sait que, dans le temps de l'arianisme, plusieurs simples, trompés par des expressions obscures, s'imaginaient que les Ariens croyaient la même chose qu'eux ; que d'autres cédèrent à la crainte et, par dissimulation, consentirent en apparence à l'hérésie, ne cheminant pas de droit pied dans la voie de la vérité de l'Evangile..... Quoiqu'il en soit, il y en eut encore quelques-uns de fermes qui furent assez éclairés pour reconnaître les pièges des hérétiques. Ils furent, à la vérité, peu en nombre en comparaison des

[36] *La défense de la Réformation...* p. 290.

autres ; mais néanmoins, quelques-uns d'eux souffrirent généreusement l'exil pour la cause de la foi et les autres se tinrent cachés deçà et delà par toute la terre. C'est ainsi que l'Eglise qui croît dans toutes les nations, se conserve dans les froments du Seigneur. »[37]

Ainsi la crise arienne est interprétée par Claude de deux manières. D'une part, il voit en elle le signe que la majorité des évêques peut trahir la vérité évangélique. D'autre part, elle atteste « que Dieu a toujours conservé de vrais fidèles dans la communion même de l'Eglise corrompue ». [38]

Pour expliquer la présence de vrais croyants dans l'Eglise corrompue du moyen âge, Claude utilise le thème de la « séparation négative »[39] qui manifeste comment les élus ne consentaient pas aux erreurs « papistes ». Il se réfère à saint Augustin qui écrit : « Si pour le bien de la paix, afin de ne pas arracher le blé en arrachant avant le temps l'ivraie, la nécessité contraint l'homme juste à vivre parmi les injustes, qu'il se tienne loin de l'injustice et c'est en toute paix qu'il invoque le nom du Seigneur. Par le fait même, il s'écarte des injustes et sort de leur milieu et établit d'avec eux pour l'instant présent une séparation de cœur qui lui vaudra pour la fin d'être séparé d'eux également de corps. »[40]

Aux yeux de Claude, les vrais croyants, avant la Réformation, s'écartaient de cœur, non seulement de l'injustice, mais encore des erreurs prêchées par les ministres.

Bossuet, cependant, apporte une critique à la thèse du Pasteur : « Quand Luther parut, et que Zwingle innova, il faudrait que leurs disciples eussent fait cette déclaration : Voilà ce que nous avons toujours cru ; nous avons toujours eu le cœur éloigné de la foi romaine, et du pape, et des évêques, et de la présence réelle, et de la messe, et de la confession.... Où sont ceux qui ont parlé de cette sorte ? M. Claude en pourra-t-il nommer un seul ? Au contraire, ne voit-on pas tous ces réformés, à toutes les pages de leurs livres, parler comme retirés nouvellement des ténèbres de la papauté, et Luther se glorifier à leur tête d'avoir été le premier à annoncer l'Evangile ; tous ces réformés lui applaudir, à la réserve de Zwingle qui lui disputait cet honneur ; lui cependant reconnaître qu'il avait été le moine de la meilleure foi, le prêtre le plus attaché

[37] *Epître* 93, 30–31 ; P. L. 33, col. 336–337. *La défense de la Réformation...* p. 290–291.

[38] Ibidem, p. 291.

[39] Ibidem, p. 115, p. 126.

[40] *Contra Epistulam Parmeniani* II, XI, 25. *La défense de la Réformation...* p. 270.

à son sacrifice, en un mot, *le plus zélé de tous les papaux ?* Les autres ne tiennent-ils pas le même langage ? Où sont-ils donc *ces vrais fidèles* de M. Claude, qui non seulement n'osaient déclarer leur foi tant qu'ils étaient dans le sein de l'Eglise romaine, mais qui, après en être sortis, n'ont osé dire qu'ils avaient toujours tenu dans leur cœur la même foi ? »[41]

Pour justifier la rupture que les Réformateurs ont opérée avec Rome, un autre adversaire de Bossuet, le Pasteur Paul Ferry, cite un texte tiré de l'*Opus imperfectum* sur saint Matthieu, attribué à saint Jean Chrysostome. L'auteur de ce commentaire explique l'attitude des Apôtres qui se séparent de la Jérusalem terrestre : « Nous sommes sortis d'avec eux de corps, et eux, d'avec nous, de foi. Nous avons laissé par-devers eux les fondements des parois, eux nous ont laissé les fondements des Ecritures ; nous sommes sortis d'eux selon le regard des hommes, eux sont sortis d'entre nous selon le jugement de Dieu. Car celui, dit-il, ne sort pas de l'Eglise qui en sort de corps, mais celui qui quitte d'esprit les fondements de la vérité ecclésiastique.»[42]

Avant de citer ce passage, le Pasteur Ferry avait écrit : « Nous avons donc fait comme le Peuple romain qui, pour fuir la tyrannie du gouvernement, se retira de la Ville au Mont sacré et n'y retourna qu'il ne fût assuré par de bonnes Lois d'en être garanti à l'avenir. Nous avons laissé la Ville, mais comme il disait, nous avons emporté la Cité. Nous avons abandonné les murailles, mais nous avons emmené l'Eglise. »[43]

Ainsi, selon le Pasteur, l'histoire du XVIe siècle voit se renouveler une rupture ; celle qui survint au Ier siècle, qui brisa les liens entre la Synagogue et le Nouveau Peuple de Dieu. La Réformation rompt les liens avec Rome, mais c'est dans le but de rejoindre l'Eglise apostolique.

Cependant, aux yeux du Pasteur Claude, la rupture avec Rome ne fut pas totale. En effet, lorsqu'il évoque les textes de saint Augustin condamnant les schismes, il déclare : « Dans la doctrine de ce Père, il y a une certaine séparation qu'on ne peut jamais faire, sous quelques prétexte que ce soit, sans être schismatique et qu'il y en a une autre qu'on peut faire légitimement et qu'il est même quelquefois nécessaire de faire. »[44]

[41] *Réflexions sur un écrit de M. Claude,* Edition citée, p. 220–221.
[42] *Opus imperfectum.* Hom. 46 ; P. G. 56, col. 896.
[43] *Catéchisme général de la Réformation de la religion,* Genève 1656, p. 142.
[44] *La défense de la Réformation...* p. 270.

Claude précise son interprétation d'Augustin : « Il a distingué deux liens extérieurs qui nous unissent les uns avec les autres, le premier est celui de la vocation extérieure et générale au christianisme, le second, celui de la participation à de mêmes sacrements et à de mêmes assemblées. C'est ce premier lien que saint Augustin veut qu'il soit inviolable non seulement à l'égard des fidèles entre eux, mais aussi à l'égard des méchants et des hérétiques.... même lorsqu'on les excommunie. »[45]

Or, selon Claude, telle a été la faute des Donatistes : « Ils s'étaient si absolument séparés d'elle (l'Eglise) qu'ils ne la reconnaissaient plus pour chrétienne en nulle manière. »[46]

Le Pasteur Claude commente par cette distinction la déclaration d'Augustin : *Praecidendae unitatis nulla est justa necessitas.* Mais, dans ce passage, l'Evêque d'Hippone ne parle pas des rapports entre catholiques et donatistes. Il évoque la situation du chrétien dans l'Eglise qui, en communion avec le ministère ecclésiastique, ou bien tolère les méchants ou bien accepte la sentence ecclésiale qui excommunie le coupable :

« Les méchants ne peuvent aucunement compromettre spirituellement les bons qui les supportent précisément pour ne pas se séparer spirituellement des bons, quand, à l'examen, l'intérêt de sauvegarder la paix refrène ou retarde la rigueur de la discipline. Celle-ci reprend ses droits quand il est manifeste que le tribunal ecclésiastique peut, sans craindre de provoquer la blessure d'un schisme, punir une faute en vue d'une correction salutaire. »[47]

L'interprétation donnée par Claude ne correspond pas à la pensée explicite d'Augustin, mais elle est précieuse dans la mesure où le Pasteur refuse de suivre l'esprit sectaire des donatistes et reconnaît donc à l'Eglise de Rome « la vocation extérieure et générale au christianisme », même si ailleurs il déclare que, depuis le Concile de Trente, on ne peut plus être sauvé dans la communion romaine[48].

Notre conclusion sera brève : Le Pasteur Claude transpose dans le cadre d'une controverse ecclésiologique différente de celle qu'ont

[45] Ibidem, p. 270.

[46] Ibidem, p. 271.

[47] *Contra Epistulam Parmeniani* II, XI, 25. *La défense de la Réformation...* p. 270.

[48] « Ils (les protestants) ont eu raison de considérer le parti qui a suivi si opiniâtrement ces Prélats (de Trente) comme un corps ou une société de laquelle on ne pouvait plus dire : C'est là où Dieu nourrit et entretient ses vrais fidèles et ses élus. » *Réponse au livre de Monsieur l'Evesque de Meaux...* p. 130.

connue les Pères, en particulier saint Augustin, les textes de l'antiquité chrétienne qui servent à justifier ses thèses. Ainsi, par exemple, dans l'évocation de la crise arienne, Claude n'a pas mentionné la diversité des situations. Au IVe siècle, c'est sous la pression impériale que beaucoup d'évêques se résignent à signer des formulaires dont plusieurs sont plus équivoques que formellement ariens. Au XVIe siècle, c'est tout à fait librement que les Réformateurs considèrent l'Eglise de leur baptême comme la communauté de l'Antéchrist. La crise causée par la Réforme, sur le plan *ecclésiologique,* atteint une radicalité beaucoup plus profonde que celle qu'ont connue saint Athanase et saint Hilaire.